

Les travaux du Comité central de l'ADIJ

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **44 (1973)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825036>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

3. Procès-verbal de vérification

Nous avons procédé ce jour à la vérification des comptes de l'ADIJ, exercice 1972, présentés par l'Office Comptable W. Wannier à Delémont.

Par de nombreux sondages, ainsi que par le pointage des pièces justificatives, nous avons contrôlé les écritures principales et constaté que les comptes reflétaient la situation financière exacte de l'association.

Nous nous faisons par conséquent un plaisir de recommander ces comptes à l'acceptation de l'assemblée générale et d'en donner décharge au comité.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont collaboré à la tenue de ces comptes et nous les félicitons pour leur parfaite gestion.

Delémont, le 21 février 1973.

Les vérificateurs : J.-P. LOPINAT
O. BORRUAT
W. WÜST

Les travaux du Comité central de l'ADIJ

Le Comité central de l'ADIJ s'est réuni le 26 avril 1973 à Moutier sous la présidence de M. Henri-Louis Favre, président ad intérim.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. R. Berdat, membre de la Direction, le nouveau secrétaire général, M. François Lachat, donna connaissance d'environ 130 demandes d'admission de nouveaux membres, résultat réjouissant d'une première campagne de recrutement. Le Comité accepta ces nouveaux membres. Il enregistra par ailleurs deux démissions.

Parmi les mutations intervenant dans les commissions, il y a lieu de signaler la nomination de M. André Denis, professeur à Porrentruy, à la Commission du trafic ferroviaire, tandis que, à la Commission routière jurassienne, deux des trois représentants de l'ADIJ, MM. René Steiner et Hubert Boillat, sont remplacés par MM. Marcel Houlmann, préfet de La Neuveville, et François Lachat, secrétaire général de l'ADIJ.

Le Comité central de l'ADIJ a octroyé une subvention de 100 fr. pour l'arrivée du Tour de Romandie 1973 à la tête d'étape de Moutier.

Il a ensuite fixé l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'ADIJ, qui se déroulera le samedi 26 mai 1973, dès 9 h. 15, au Foyer à Moutier.

Les membres de la Direction de l'ADIJ se sont réparti les mandats de la manière suivante : vice-président : R. Berdat ; secrétaire général : F. Lachat ; trésorier : J. Jobé ; assesseur : M. Houlmann.

Le Comité central a entendu un rapport de M. Ch.-A. Tièche, président de la Commission routière jurassienne, formée de représentants de l'ADIJ, de Pro Jura, du TCS et de l'ACS. Cette commission estime nécessaire d'élargir son assise populaire, pour qu'il soit bien établi qu'elle parle au nom du Jura en matière de routes et qu'elle est l'interlocuteur principal de la Direction cantonale des travaux publics et de la Direction fédérale

des routes et des digues. Elle envisage le lancement d'une pétition dans le Jura. Ces projets seront étudiés par un groupe de travail restreint qui fera des propositions d'ici le début du mois de juin. Cet automne au plus tard, la Commission routière jurassienne devra faire entendre la voix du Jura sur le plan fédéral, à l'adresse surtout de la Commission technique fédérale qui doit faire à fin 1973 des propositions concernant l'extension et la structuration du réseau des routes principales. Il s'agira de poser clairement le problème de la Transjurane.

M. H.-L. Favre a aussi annoncé au Comité central la parution du Mémento des autorités fédérales et cantonales. Il a signalé la prochaine réunion des bureaux de Pro Jura et de l'ADIJ, qui fixeront les modalités d'une consultation en vue de la création éventuelle d'une association des communes du Jura. Autre problème qui devient un petit serpent de mer : la route d'Outremont, aux Rangiers, propriété de l'ADIJ, qui demande à la commune d'Asuel de reprendre ce chemin. Quant aux conseillers nationaux jurassiens, ils ont été informés d'une prochaine intervention parlementaire du conseiller national Felber, du Locle, en faveur du doublement de la ligne ferroviaire du pied du Jura, y compris la branche bâloise qui traverse le Jura. Enfin, M. Favre a informé le Comité de la prochaine nomination d'un « secrétaire d'enquête » par la Direction cantonale des œuvres sociales ; ce secrétaire à plein temps se livrera à une vaste enquête sur l'équipement du Jura en matière sociale, en étroite collaboration avec la Commission sociale de l'ADIJ.

Mémento 1973

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) a édité, à l'intention de la jeunesse, le Mémento 1973 contenant tous les renseignements utiles sur la composition des autorités de districts, des autorités cantonales et fédérales et plus spécialement la liste des représentants du Jura au sein de ces dernières.

Ce dépliant vient de sortir de presse et peut être obtenu au Secrétariat de l'ADIJ, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51.

Coupures de courant dès 1975 ?

En Suisse, les producteurs et les distributeurs d'électricité ont toujours réussi à s'adapter à la demande des consommateurs. Depuis la fin de la dernière guerre, il n'y a pas eu de restrictions sauf quelques rares coupures de courant accidentelles et de courte durée. Ce résultat est remarquable pour un secteur qui ne connaît pas les « délais de livraison ». En effet, le consommateur passe commande en poussant l'interrupteur, la fourniture d'énergie est instantanée.

L'adaptation de l'offre à la demande, qui paraît toute naturelle parce que chacun y est habitué, n'est pourtant pas facile, car la consommation augmente régulièrement. Or, il faut plusieurs années pour construire une